

L'Assurance  
Maladie

## Vous entrez dans l'enseignement supérieur ? Pensez à votre protection sociale ! Vous êtes maintenant autonome sur la gestion de votre santé !

Cette année importante marque de nombreux changements notamment sur votre protection sociale que vous gérez maintenant en toute autonomie. Adoptez les bons réflexes pour être vite et bien remboursé !

### Les bons réflexes à adopter

Pour garantir la bonne prise en charge de vos frais de santé et être vite et bien remboursé, voici les bons réflexes à adopter :

- **Mettre à jour la carte Vitale** (une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou en pharmacie). Cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- **Ouvrir un compte ameli** (sur l'appli ameli ou sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)). Il permet de suivre ses remboursements, modifier ses informations personnelles et poser ses questions via la messagerie.
- **Transmettre le relevé d'identité bancaire (RIB)** par voie postale à la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence (en indiquant au dos son numéro de sécurité sociale) pour obtenir le remboursement de ses frais de santé.
- **Déclarer un médecin traitant** pour s'assurer d'un meilleur suivi médical. Il propose des soins adaptés et oriente l'étudiant vers un spécialiste si besoin. De plus, les soins sont mieux remboursés.
- **Adhérer à une complémentaire santé** pour compléter le remboursement de l'Assurance Maladie et diminuer le reste à charge.

### Pour en savoir plus

### La mise à jour des coordonnées de contact

Numéros de téléphone (portable et/ou fixe), adresse postale, relevé d'identité bancaire (RIB) et mail... Il est essentiel de **mettre à jour vos coordonnées personnelles pour bénéficier d'un suivi optimal de vos démarches de santé**. Avec des informations à jour, l'Assurance Maladie peut entrer directement en contact avec vous et vous proposer toute une offre de services adaptée à vos besoins.

### Vous venez d'avoir 18 ans ?

Le passage à la majorité est une étape importante et il est synonyme d'évolution en passant du statut d'ayant droit à celui d'assuré : vous gérez désormais votre santé et n'êtes plus rattaché à vos parents.

### Retrouvez l'ensemble des canaux d'information et de contact de l'Assurance Maladie

[ameli.fr](https://www.ameli.fr) pour s'informer sur l'actualité, les droits et les démarches, les remboursements, la santé

Le [compte ameli](https://www.ameli.fr) pour accéder à tous les services de son espace personnel

Le [forum ameli](https://www.ameli.fr) pour toute question d'ordre général

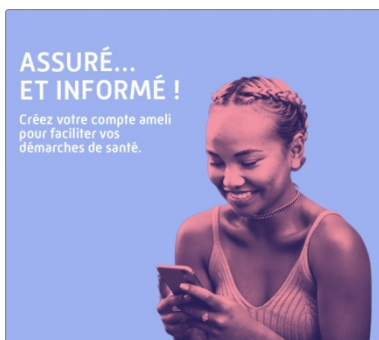
Le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

En accueil de la [caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence](#)



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



L'Assurance  
Maladie

## Avez-vous ouvert votre compte ameli ? C'est l'espace personnel sécurisé qui permet de simplifier toutes vos démarches de santé en ligne !

En cette période de rentrée, propice aux démarches administratives, adoptez les bons réflexes pour être autonome et créez, en quelques clics, votre compte ameli !

### Le compte ameli, à quoi ça sert ?

Le **compte ameli** est un **espace personnel sécurisé** pour accéder à tous les services de l'Assurance Maladie depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette. L'appli ameli est disponible [App Store](#) et [Google Play](#).

#### Il vous permet de :

- Consulter vos remboursements de soins ;
- Télécharger votre attestation de droits, utile lorsque l'on n'a pas sa carte vitale sur soi ;
- Commander votre carte Vitale ou déclarer sa perte ou son vol ;
- Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ;
- Actualiser et gérer vos informations personnelles (adresse, téléphone, mail, coordonnées bancaires...) ;
- Interroger amelibot (le chatbot de l'Assurance Maladie, qui répond à toutes vos questions et vous guide dans les démarches en ligne) ou poser vos questions par mail directement à un conseiller.

#### [Pour en savoir plus](#)

### Comment le créer ?

Pour vous accompagner, vous avez à votre disposition un **pas à pas** pour la création de votre compte et un **didacticiel** pour vous accompagner dans vos démarches.

#### [Pour créer votre compte ameli](#)

### La mise à jour des coordonnées de contact

Numéros de téléphone (portable et/ou fixe), adresse postale, relevé d'identité bancaire (RIB) et mail... Il est essentiel de **mettre à jour vos coordonnées personnelles pour bénéficier d'un suivi optimal de vos démarches de santé**. Avec des informations à jour, l'Assurance Maladie peut entrer directement en contact avec vous et vous proposer toute une offre de services adaptée à vos besoins.

### Retrouvez l'ensemble des canaux d'information et de contact de l'Assurance Maladie

[ameli.fr](#) pour s'informer sur l'actualité, les droits et les démarches, les remboursements, la santé

Le **compte ameli** pour accéder à tous les services de son espace personnel

Le **forum ameli** pour toute question d'ordre général

Le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

En accueil de la **caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence**



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

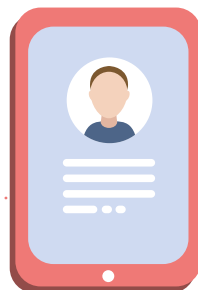
L'ESSENTIEL

# LE COMPTE AMELI

**Simplifiez vos démarches de santé  
sur ameli.fr ou avec l'appli ameli**



**Consultez vos  
remboursements**



**Mettez à jour  
vos informations  
personnelles**



**Téléchargez  
vos attestations**



**Commandez  
votre carte Vitalité**

# EN PRATIQUE



## Pour ouvrir son compte, il faut

- une adresse e-mail personnelle



## C'est plus simple pour déclarer

- une nouvelle adresse
- un nouveau RIB
- la perte de votre carte Vitale



## C'est très efficace pour

- prendre rendez-vous avec un conseiller
- obtenir une carte européenne
- suivre vos remboursements ou votre arrêt de travail



## Notre assistant en ligne ameliBot répond

- à toutes vos questions sur les démarches en ligne

## Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**Et sur ameli.fr**

... posez vos questions  
et obtenez  
des réponses  
d'experts sur le forum ameli.

